L'UPC FACULTÉS INSCRIPTIONS ETUDIANTS LA RECHERCHE WEBMAIL E-LEARNING

**NOUS CONTACTER** 

UNIVERSITE PROTESTANTE AU CONGO (https://upc.ac.cd) > Inscriptions (https://upc.ac.cd/admissions/) > Admission au premier Cycle

## Admission au Premier cycle

- Sous réserve des dispositions particulières, pour être admis à l'Université Protestante au Congo en première licence de la Faculté de Théologie, de la Faculté d'administration des Affaires et Sciences Economiques (FASE), de la Faculté de droit, de la faculté des sciences informatiques et en propédeutique à la Faculté de Médecine, le candidat doit, au préalable :
  - a) déposer un dossier complet comprenant des documents requis ;
  - b) être classé en ordre utile au concours d'admission pour les Facultés d'administration des Affaires et Sciences Economiques (FASE), de droit, de sciences informatiques et de Médecine ;
  - c) Confirmer son inscription en payant (en principe) la totalité des frais académiques.
- Le candidat doit déposer à l'Apparitorat central de l'UPC, et cela dans les délais indiqués par les services académiques, un dossier comprenant les documents suivants :

- a) un formulaire (à se procurer à la bibliothèque centrale de l'UPC) dument rempli et annexé à la demande d'inscription
- b) une demande manuscrite lisible adressée au Secrétaire Général Académique, indiquant la Faculté où l'inscription est sollicitée ;
- c) une photocopie conforme du diplôme d'Etat. Le candidat ayant participé à une session des examens d'Etat dont les résultats sont déjà publiés, mais qui ne serait pas encore en possession de son diplôme, présentera provisoirement une attestation de réussite du ministère de l'EPSP reprenant son nom, son école, sa section et le pourcentage obtenu. Il remettra la photocopie de son diplôme d'Etat l'Apparitorat central de l'UPC dès que celui-ci sera délivrée ;
- d) les photocopies des bulettins de 5 ème et 6 ème années secondaires ;
- e) une lettre de recommandation ou de témoignage pour le candidat. Cette dernière doit apprécier les qualités morales et intellectuelles du candidat. Toute discrimination sur base de la religion est bannie à l'Université Protestante au Congo;
- f) une attestation de prise en charge financière ou de bourse d'études ;
- g) une attestation de naissance ;
- h) une attestation de bonne conduite, vie et moeurs ;
- i) une attestation médicale (certificat d'aptitude physique) de moins de trois mois ;
- j) une attestation de mariage monogamique et de composition familiale pour le candidat marié

- k) 8 photos de format passeport
- Les matières du concours sont déterminées par l'Université et comportent pour la FASE (Economie), la faculté des sciences informatiques et la Faculté de Droit :
  - a) la dissertation française
  - b) la culture générale
  - c) la mathématique.

Et pour la Faculté de Médecine :

- a) la chimie
- b) la biologie
- c) le français
- d) la culture générale
- e) la mathématique.
- f) la physique
- g) l'Anglais
- h) l'interview.
- L'admission à l'inscription est accordée au candidat par le Secrétaire Général Académique après avis de la Commission d'inscription.

- Pour confirmer son inscription, le candidat doit payer les frais d'inscription et de minerval.
  Par cet acte, il s'engage à respecter les statuts et le règlement de l'Université. Après deux semaines de versement, ces frais ne sont plus remboursables.
- Au début de chaque année académique, l'étudiant renouvelle son inscription et la confirme en payant au moins un acompte de son minerval.
- l'étudiant régulièrement inscrit est celui qui a payé la totalité des frais académiques. A cet effet, il reçoit une carte d'étudiant qu'il est tenu d'exhiber à toute demande d'une autorité académique, d'un enseignant ou d'un agent administratif qui l'exigerait dans l'exercice de ses fonctions.
- L'étudiant ayant déjà obtenu un diplôme universitaire délivré dans une institution reconnue peut bénéficier d'une ou de quelques dispenses pour les matières qui lui ont déjà été enseignée dans le cadre des études ayant conduit à ce diplôme. la demande de dispense doit être introduite à la Faculté par l'étudiant intéressé dès le début effectif des cours du premier semestre. Le Secrétaire Général Académique notifie l'étudiant des dispenses obtenues.

Copyright © 2025 Université Protestante au Congo | Registered in the U.S. Patent and Trademark Office